

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 23 mai 2017

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### ----- **Agrément d'une nouvelle coopérative agricole**

**Dans le cadre de sa politique de soutien au secteur agricole, le gouvernement a agréé la société coopérative agricole Coop1 afin qu'elle puisse bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux. Après la loi du pays sur les baux ruraux sur foncier privé, la création de l'Interprofession fruits et légumes, l'officialisation des signes de qualité et la nouvelle réglementation des produits phytosanitaires à usage agricole, le gouvernement poursuit son accompagnement de la politique publique agricole provinciale (PPAP), mise en œuvre depuis mi-2015.**

Coop1 est une coopérative de production qui a pour objet de collecter, stocker, conditionner, transformer et commercialiser la production de fruits et légumes de ses associés. Issues des provinces Nord et Sud, les 12 exploitations – implantées sur les communes du Mont-Dore, Païta, Dumbéa, Sarraméa, La Foa et Pouembout - représentent un potentiel annuel de 1 200 tonnes de fruits, légumes et tubercules, soit environ 9 % de la production locale commercialisée annuellement en Nouvelle-Calédonie. L'amélioration de la collecte et de l'écoulement devrait permettre de doubler la production existante, dès la deuxième année.

Déjà en 2014, lors des assises du développement rural, la création d'une coopérative sur cette zone géographique avait été envisagée, afin d'y regrouper une partie de l'offre agricole existante. La PPAP, qui vise à augmenter l'autosuffisance alimentaire de la Nouvelle-Calédonie, est venue confirmer ce souhait. Il s'agit de la première coopérative agricole agréée depuis 2002, date à laquelle la Cuma de Pouembout et les Céréaliers de Boulouparis avaient été créés, il y a 15 ans de cela.

#### **Qu'est-ce qu'une coopérative agricole ?**

Les coopératives agricoles sont des sociétés constituées par des agriculteurs, des forestiers ou des pêcheurs en vue d'assurer l'approvisionnement de leurs exploitations, d'améliorer les conditions de production et de faciliter l'écoulement des produits. Basées sur le principe « un homme, une voix », elles ne poursuivent pas de but lucratif. Elles ont pour mission exclusive de favoriser le développement des exploitations de leurs adhérents.

#### **Pourquoi créer une coopérative ?**

Les agriculteurs sont souvent confrontés à des difficultés de commercialisation ou d'approvisionnement. Pour rechercher et trouver de nouveaux débouchés pour leurs produits et de meilleures sources d'approvisionnement, ils doivent, notamment, chercher à diminuer les coûts de production, améliorer la qualité de leurs produits et normaliser leurs productions. La création d'une coopérative permet de répondre à ces problématiques.

\* \*  
\*